



HAL
open science

Approches critiques du racisme, perspectives franco-américaines

Milena Doytcheva

► **To cite this version:**

Milena Doytcheva. Approches critiques du racisme, perspectives franco-américaines. Revue du MAUSS, 2022, n° 60 (2), pp.205-222. 10.3917/rdm1.060.0205 . hal-03939405

HAL Id: hal-03939405

<https://hal.science/hal-03939405>

Submitted on 14 Jan 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Approches critiques du racisme, perspectives franco-américaines

Milena Doytcheva

Article paru dans *La Revue du Mauss*, n°60, 2022, p. 205-222

En novembre 2021, un événement inattendu et remarqué se produit sur les réseaux sociaux avec la propulsion d'Emmanuel Kant et sa *Critique de la raison pure* en « TT », comprenons « tendance twitter » aux États-Unis. Beaucoup de twitteux.ses expriment leur surprise, teintée parfois d'excitation : l'œuvre de Kant a enfin fait son chemin jusqu'aux médias généralistes et l'audience immense des réseaux sociaux, démentant le désintérêt et caractère autocentré du débat américain. Pourtant, derrière cette découverte des grandes figures de la philosophie européenne par les influenceurs et polémistes du présent se cache un événement bien de là-bas : l'offensive morale et politique lancée contre la désormais célèbre *Critical Race Theory* (CRT). Celle-ci a en effet pour spécificité de partager avec l'œuvre de Kant le mot *critique* en son titre. Il n'en fallait pas davantage pour que la bulle enfle dans la twittosphère et l'arène médiatique, dans un engouement savamment orchestré par quelques polémistes de renom.

À l'origine de cette tendance, l'interview donnée par Allen Guelzo, professeur d'histoire à Princeton, sur Fox News qui, de l'avis de nombreux analystes, a permis d'introduire pour la première fois le nom de l'illustre philosophe allemand du XVIII^e siècle sur cette chaîne de télévision. Selon l'hypothèse de Guelzo, colportée par les réseaux sociaux, mais qui trouve une caisse de résonance dans des publications nationales de renom¹, la CRT forme un sous-ensemble de la théorie critique ; laquelle théorie, elle-même, est reliée à l'Allemagne des années 1930 et trouverait son origine dans une critique de la philosophie des Lumières et de son rationalisme. Attribuée à Emmanuel Kant sur la base d'une « réception » immédiate, pourrait-on dire, de son œuvre *Critique de la raison*, cette critique des Lumières serait à l'origine des idéologies totalitaires du XX^e siècle : le marxisme aussi bien que le nazisme, lesquels se trouvent assimilés dans un geste attendu pour l'occasion.

Mais allons plus loin. Derrière l'offensive inédite anti-CRT, Christofer Rufo, un « activiste conservateur », perçoit en amont l'opportunité de construire de toutes pièces une bruyante polémique et battre en brèche les mouvements antiracistes de 2020². Tout commence en juin 2020 lorsque, en contexte de pandémie, des informations liées à une formation sur les préjugés et le racisme, organisée par la ville de Seattle, « leakent » et sont envoyées au journaliste Rufo. Enfant de parents italiens, élevé à Sacramento et Georgetown, Rufo se consacre un temps à la réalisation de documentaires. Il se présente mais échoue aux élections municipales à Seattle en 2018, avant d'obtenir une bourse par le think-tank conservateur *Manhattan Institute*. Aussi, lorsqu'il reçoit les informations sur la formation en « Racisme et justice sociale », organisée par le département des droits civiques de la ville de Seattle, Rufo y décèle une opportunité politique. Les polémiques autour de la *political correctness* (PC) qui animent les « guerres culturelles » dans les campus américains les plus prestigieux au cours des années 1990 lui semblent datées. C'est d'un nouveau mot d'ordre et cheval de bataille dont a besoin la réaction conservatrice pour s'imposer sur l'agenda républicain. En compulsant les documents transmis par des employés municipaux agacés, Rufo est en mesure « sourcer » quelques ouvrages antiracistes contemporains, dont les références reviennent de manière récurrente, tels que *How to be an Antiracist* de Ibram X. Kendy (2019) et *White Fragility* de Robin DiAngelo (2018). Prolongeant sa traque dans leurs appareils bibliographiques, Rufo fait la

¹ Voir par exemple cet article du *Washington Post* : Marc A. Thiessen, « The danger of critical race theory », *The Washington Post*, 11/11/2021 <https://www.washingtonpost.com/opinions/2021/11/11/danger-critical-race-theory/>.

² Les analyses suivantes empruntent les grandes lignes de Benjamin Wallas-Wells, « How a conservative activist invented the conflict over Critical Race Theory », *The New Yorker*, 18/06/2021 : <https://www.newyorker.com/news/annals-of-inquiry/how-a-conservative-activist-invented-the-conflict-over-critical-race-theory>.

découverte de la CRT : corpus académique étatsunien, relativement confidentiel, qui s'origine dans le champ juridique et le droit antidiscriminatoire en particulier.

Aux yeux de Rufo, la CRT recèle un avantage remarquable, particulièrement en contexte étatsunien, à savoir le fait de mêler l'antiracisme à une critique du capitalisme historique et contemporain. Rufo croit déceler en effet chez les auteurs qui se réclament de la CRT les marques d'une analyse marxiste, disqualification idéologique et politique majeure, s'il en est, aux États-Unis. Alors que le *wokisme* et la *cancel culture* qui animent les batailles médiatiques du moment sonnent creux et manquent de programme politique, la CRT sera, écrit Rufo, « le parfait vilain » (*the perfect villain*)³. La généalogie « au chiffon rouge », sélectivement tracée par Rufo, établit une filiation unique et directe de la CRT avec des écrits radicaux de la génération 1968, dont ceux d'Angela Davis qui prépare à l'époque une thèse sous la direction de Herbert Marcuse. Cela lui permet de conclure : « une souche marxiste court à travers la CRT », elle-même mélange de destruction et d'utopie, « faisant croire qu'une fois que nous avons brisé la société, quelque chose d'inattendu et d'imprévisible sortira de ces ruines et permettra d'élever l'humanité ». Tout en dépoussiérant et mettant au goût du jour les luttes de la *political correctness* des années 1990, le label *Critical Race Theory* recèle aux yeux de Rufo l'avantage significatif de ne pas être un qualificatif péjoratif externe, « mais l'étiquette même revendiquée par les théoriciens critiques du racisme. » Il lui évoque directement un environnement « hostile, académique, source de discorde, obsédé par la race, toxique, élitiste, anti-américain⁴ ».

Après plusieurs articles dans *City Journal*, le magazine du *Manhattan Institute*, Rufo fait ses débuts en septembre dans le show de Tucker Carlson sur Fox News. En quelques phrases, il lance les mots d'ordre à venir : « Il appartient au Président et à la Maison Blanche de directement prendre un décret exécutif afin de bannir toute formation à la *critical-race-theory* du gouvernement fédéral [...] éradiquer cette idéologie destructrice, séparatiste et pseudo-scientifique⁵. »

Dès le lendemain, sur un appel de la Maison Blanche, Rufo s'envole pour Washington afin de collaborer à la rédaction du décret présidentiel qui sera signé fin septembre 2020 par Donald Trump, interdisant à l'administration fédérale, ainsi qu'à ses contractants, des formations en matière de diversité et d'inclusion qui engagent les thèmes du racisme systémique, du biais implicite ou inconscient ; ou encore, qui sont de nature à créer un sentiment d'« inconfort, responsabilité, angoisse, ou d'autres formes de stress psychologique sur la base du sexe ou de race⁶ », implicitement chez les étudiants majoritaires ou blancs.

Radicalisés par la défaite électorale, les soutiens de Donald Trump suivirent le pas en introduisant des lois dans plusieurs États américains avec, en ligne de mire, l'interdiction de l'enseignement de la CRT dans les écoles secondaires (où, selon toute vraisemblance, elle n'est pas enseignée), mais aussi plus largement le bannissement d'un ensemble de concepts dits « diviseurs » (*divisive concepts*) : leur liste varie d'un État à l'autre, mais inclut des thèmes très larges tels que racisme systémique, justice raciale, réparation. Interdiction qui peut en outre être assortie d'une amende à l'endroit du corps professoral. Au début de l'année 2021, plus de 18 États introduisirent de tels projets de loi, dont Rufo, devenu membre senior du *Manhattan Institute*, fut conseil⁷.

Surtout, devenue l'étendard nouveau de la droite conservatrice et du nationalisme chrétien blanc, l'offensive anti-CRT a servi de prétexte et donné le ton à une réforme électorale de grande ampleur. Dans le sillage de l'appel au ralliement trumpiste *#stopthesteal*, cette réforme œuvre pour effacer des

³ *Idem.*

⁴ *Idem.*

⁵ Nos traductions.

⁶ <https://www.hklaw.com/en/insights/publications/2020/09/president-issues-contractor-critical-race-theory-executive-order>.

⁷ Parmi les plus ambitieuses en la matière, la législation du Texas bannit également de l'espace scolaire des enseignements qui peuvent provoquer une réaction morale ou émotionnelle de la part des élèves (culpabilité ou angoisse). Récemment, dans cet État, un cadre du district de Southlake s'est illustré en prescrivant aux enseignants de veiller à inclure des « perspectives opposées » dans l'enseignement de la Shoah : « *Assurez-vous, si vous avez un livre sur l'Holocauste, que vous en avez également un autre qui a une perspective opposée, une perspective différente* » – dans un contexte de polémique autour du retrait demandé d'un ensemble d'ouvrages des bibliothèques scolaires. <https://abcnews.go.com/US/wireStory/teachers-told-offer-books-opposing-holocaust-views-80608175>.

décennies d'avancées en matière de droits de vote des minorités⁸. Pour certains de ses observateurs, le racisme est aujourd'hui le principal facteur d'érosion de la démocratie étatsunienne⁹. Aussi, bien qu'initée dans les médias, on ne peut qualifier la séquence politique anti-CRT en termes uniquement de « polémique », tant elle reçut des traductions institutionnelles, et désormais inscrites dans la loi.

Pour Christopher Rufo, un objectif essentiel de la campagne est de « politiser la bureaucratie », c'est-à-dire « de reprendre [aux libéraux] certaines de ces agences d'État fondamentalement corrompues, puis de les contester, pour *in fine* créer des centres rivaux de pouvoir en leur sein ». Pour Kimberley Crenshaw, interrogée dans la presse, le meurtre de George Floyd, en mai 2020, qui a conduit « tant d'entreprises et institutions qui façonnent l'opinion à faire des déclarations sur le racisme structurel », a été à l'origine d'un *nouvel alignement antiraciste*, ou du moins du potentiel d'un tel re-alignement. C'est ce déplacement de la « ligne de démarcation » des luttes antiracistes du présent qui est le principal facteur à l'origine de la réaction conservatrice blanche, généralement qualifiée de *white backlash*¹⁰.

En revenant sur la genèse et les principaux concepts des approches critiques du racisme aux États-Unis, cet article propose d'interroger les enjeux de leur politisation, tout en dressant un parallèle avec des approches matérialistes, historiques et relationnelles du racisme, telles qu'elles se lisent par exemple en français, dès les années 1960, sous la plume de Colette Guillaumin. Souvent présentée comme le produit singulier de l'histoire étatsunienne – avec pour corollaire la thèse de l'« américanisation du débat » [Le Moigne, 2021] – la CRT recèle en vérité un pouvoir heuristique et critique plus large, dont la portée dépasse l'histoire américaine de l'esclavagisme et du colonialisme de peuplement. Dans cet article, en démultipliant les ancrages épistémiques, théoriques et (géo)politiques des savoirs critiques sur le racisme, nous proposons de réfléchir aux conditions de possibilité de transnationalisation de leurs concepts et outils théoriques, à une époque marquée par les renouveaux nationalistes, mais aussi par l'émergence de luttes antiracistes globales, dont *Black Lives Matter* est un archétype¹¹.

LA CRT, UN CORPUS ETATSUNIEN EMBLEMATIQUE DE L'ERE POST-DROITS-CIVIQUES

C'est dans les années 1970 qu'il faut retracer les origines de la CRT aux États-Unis, après une décennie de bouleversements culturels et politiques majeurs, marquée par la révolution des droits civiques, les mouvements féministes, pacifistes et étudiants. Dans ce contexte, la CRT s'enracine, d'une part, dans un courant critique plus large, dit des *critical legal studies*, qui prend pour cible la manière dont le droit, malgré sa prétendue impartialité, contribue de fait à reproduire, quand ce n'est à renforcer, les hiérarchies sociales et rapports de domination. Elle s'enracine, d'autre part, dans le féminisme radical des années 1970 [Delgado et Stefancic, 2017] et agrège l'héritage d'une tradition radicale noire-américaine, nourrie des œuvres de Sojourner Truth, Frederick Douglass, W. E. B. Du Bois, Martin Luther King Jr. En dépit du fait qu'elle est souvent considérée dans sa genèse emblématique étatsunienne, la CRT s'inspire également d'auteurs et théories européennes¹².

À l'intérieur du courant essentiellement blanc des *critical legal studies*, dits les *Crits*, s'élabore progressivement un intérêt spécifique pour les hiérarchies de couleur. Une des hypothèses centrales de la CRT, encore à venir, est que le racisme ne constitue pas une déviation, un trait passager ou une anomalie du libéralisme, mais forme au contraire un socle des pactes sociaux républicains

⁸ Alex Samuels, Elena Mejia, Nathaniel Rakish, « The States Where Efforts To Restrict Voting Are Escalating », March 29, 2021 <https://abcnews.go.com/Politics/timeline-voter-suppression-us-civil-war-today/story?id=72248473> ; voir aussi <https://fivethirtyeight.com/features/texas-new-law-is-the-climax-of-a-record-shattering-year-for-voting-restrictions/>.

⁹ Hakeem Jefferson, Victor Ray, « White Backlash Is A Type Of Racial Reckoning, Too », January 6, 2022 <https://fivethirtyeight.com/features/white-backlash-is-a-type-of-racial-reckoning-too/>.

¹⁰ *Idem*.

¹¹ Notre approche s'inscrit ainsi à l'opposé de la thèse de ce qui serait une « américanisation du débat » [voir aussi Le Moigne, 2021]. Bien qu'ancrée de manière emblématique dans les luttes qui jalonnent la révolution des droits civiques aux États-Unis, la CRT partage des hypothèses communes avec d'autres approches critiques du racisme qui soulignent sa dimension structurelle, historique et politique.

¹² Dont Antonio Gramsci, Michel Foucault ou Jacques Derrida [Delgado et Stefancic, 2017].

[Mills, 1997]¹³. Il perdure en conséquence dans leurs dynamiques les plus contemporaines. De manière corrélée, le suprématisme et le nationalisme blancs sont des régimes historiques de gouvernement, pourtant rarement nommés, aux États-Unis, comme à l'échelle globale. La CRT se donne pour objectif de les dévoiler sous les thèmes de la suprématie et de l'ignorance blanche (*white ignorance*, Mills [1997]), de blanchité possessive [Harris, 1993], de privilège blanc [McIntosh, 1988 ; Roediger, 1991].

Parmi ses figures fondatrices, Derrick Bell est avocat, puis universitaire, engagé de la première heure dans les batailles judiciaires de la déségrégation¹⁴. À une époque où l'enthousiasme est de bon ton face aux victoires historiques des droits civiques, Bell [1980, p. 518 ; voir aussi Bell, 1976] développe de manière précoce la vision pessimiste d'une réforme légale sans levier suffisant pour faire advenir la justice raciale : « Des changements démographiques, l'évitement blanc (*white flight*) et l'incapacité des tribunaux à instaurer le degré nécessaire de réforme sociale rendent presque impossible tout progrès supplémentaire dans l'application de *Brown [v. Board of Education]* » – écrit-il à la fin des années 1970. Le combat judiciaire et juridique de la déségrégation a atteint son momentum et ne garantit plus désormais une amélioration significative de la situation des Noirs américains. Dans le même texte, Bell pose le désormais célèbre « dilemme de la convergence » des luttes ou des intérêts (*interest convergence dilemma*) qui énonce que l'avancement de la cause des Noirs américains ne sera possible que dans la mesure où elle recoupe les intérêts majoritaires du moment. Le racisme est, en effet, si profondément ancré dans le système social et politique étatsunien qu'il est capable de rebonds et d'ajustements multiples, lorsqu'il se voit incidemment attaqué ; combinées à la dimension structurelle, cette plasticité et malléabilité lui assurent un pouvoir intact de reproduction. Initialement mal compris, le pessimisme de Bell se révèle visionnaire quand un processus inverse de re-ségrégation prend forme, à partir des années 1980, renversant les avancées accomplies en ville, au travail, dans l'éducation.

Parmi les étudiants de Bell à Harvard, où il enseigne à partir de 1971, on compte Kimberley Crenshaw, ainsi que d'autres figures emblématiques d'un mouvement qui prend amplitude et corps (Patricia Williams, Richard Delgado, Mari Masuda). Le groupe se réunit de manière programmatique à l'été 1989 à Madison avec, en ligne de mire, des objets qui cristallisent autour 1) des contradictions internes de la doctrine antidiscriminatoire [Crenshaw, 1989], 2) la complexité juridique que revêtent les enjeux de justice raciale et les stratégies de remédiation, 3) le droit de la liberté d'expression. Initialement fondé en droit, le corpus voit progressivement s'agréger une diversité de sensibilités et d'approches disciplinaires qui traversent l'histoire, la philosophie, les sciences de l'éducation. L'« interdisciplinarité philosophique » [Möschel, 2011] en est un autre trait marquant par l'hybridation des traditions libérale, féministe, marxiste, post-structuraliste, post-moderne et pragmatiste dans l'effort de théorisation.

En conséquence, la CRT ne forme pas un ensemble unifié de savoirs : des désaccords existent dans cette littérature, cependant que de plus en plus de recherches contemporaines mobilisent ses acquis sans faire œuvre d'école ou de théorie. Quelques idées fondamentales les réunissent pourtant : 1) le poids historique et la dimension fondatrice du racisme, qui ne forme pas un trait passager ou une déviation de la norme libérale démocratique, mais lui est au contraire endémique et consubstantiel à d'autres régimes historiques de domination (dont le capitalisme, le colonialisme, le patriarcat) ; 2) la dimension structurelle de la domination raciste, qui engage un rapport social de pouvoir plutôt que de simples préjugés individuels de valeur ou de représentation ; 3) sa plasticité et capacité de transformation qui lui permet de pénétrer y compris des espaces sociaux définis comme espaces de résistance, voire de remédiation ; 4) la blanchité hégémonique, enfin, qui est la raison de cet ordre racial : construite comme « naturelle », « neutre » ou « méritocratique », elle repose de fait sur un ensemble d'arrangements qui, par les mécanismes d'une cécité épistémique, assurent la reproduction de la cité blanche (*white polity* [Mills, 1997])¹⁵.

¹³ Dans cet ouvrage de référence, Mills [1997] se réclame de la CRT qu'il définit comme la critique des théories raciales de l'inégalité ayant prévalu aux XIX^e et XX^e siècles.

¹⁴ Pour un portrait synthétique, Jelani Cobb, « The Man Behind Critical Race Theory », *The New Yorker*, 13/09/2021 : <https://www.newyorker.com/magazine/2021/09/20/the-man-behind-critical-race-theory>.

¹⁵ Pour une autre présentation synthétique de la CRT, Delgado et Stefancic [2017]. Pour une introduction et anthologie des textes en français, Bentouhami et Möschel [2017].

Ces hypothèses fondatrices sont à la base d'une approche critique de la notion de « progrès racial » [Seamster et Ray, 2018], d'un scepticisme quant à la capacité de la réforme juridique et plus largement du libéralisme politique à impulser une dynamique véritable de changement social, dans la mesure où il repose sur l'« exclusion ontologique » [Mills, 1997] de certaines populations du contrat social¹⁶ ; la réversibilité, en conséquence, des luttes pour les droits civiques et des conquêtes menées à la faveur d'une conjoncture géopolitique (celle de la guerre froide et des indépendances), plutôt que d'une « maturation » interne des démocraties libérales [Bell, 1980 ; voir aussi Fitzgerald et David Cook-Martin, 2014] - constituent quelques-uns des thèmes forts. Alors que l'actualité politique immédiate et la polémique orchestrée à son encontre contrastent avec la relative confidentialité antérieure de la CRT, les défis posés par les approches critiques de la race et du racisme aux croyances dominantes en matière de justice sociale ne sont guère circonscrits au seul continent nord-américain.

PERSPECTIVES TRANSNATIONALES ET COMPAREES

La CRT peut être en effet correctement employée au-delà des frontières des États-Unis : à juste titre, il a été souligné que la perspective critique qu'elle déploie n'est pas limitée à un espace-temps spécifique [Möschel, 2011]. Cette pertinence est de notre point de vue d'autant plus clairement à établir qu'un ensemble d'acquis conceptuels et méthodologiques existent en langue française, jetant ainsi les ponts en faveur – lorsqu'ils ne signalent pas un développement précurseur – d'une telle convergence. Prenant l'exact contre-pied de la thèse commune d'une « américanisation du débat » (voir aussi Le Moigne [2021]), ce sont donc ces ressources et acquis qui s'enracinent dans le féminisme radical et matérialiste que nous voudrions explorer, tels qu'on les lit par exemple dès les années 1960 sous la plume de Collette Guillaumin. Bien que l'enquête sur les relations « originelles » entre la CRT et la théorie politique féministe ait été déjà entamée¹⁷, nous proposons d'en élargir l'exercice dans une perspective transnationale et comparée. En effet, si les approches critiques du racisme et la CRT en particulier incarnent avec force les enjeux des luttes pour les droits civiques et des décisions majeures qui jalonnent les politiques d'intégration, il est également pertinent de notre point de vue dé-singulariser cet ancrage épistémique et (géo)politique. D'autant qu'il conduit certains à ne voir dans le racisme systémique qu'un « produit d'appellation contrôlée » du système étatsunien. Or, malgré, ou en raison de l'apport immense des travaux anglophones sur le sujet, notre invitation à faire dialoguer traditions et corpus reflète une autre dimension marquante de la CRT, à savoir son objectif de transformation sociale et politique. À une époque d'internationalisation de l'antiracisme, à l'image de la vague de soulèvements créée par *Black Lives Matter*, construire une telle compréhension globale et commune, c'est aussi renouveler la logique même du geste critique en articulant l'effort théorique aux luttes du moment¹⁸.

Une approche théorique clivée : détour par l'espace britannique

Pour explorer ces dynamiques de convergence, mais aussi de tension, dans un travail précédent nous nous sommes appuyés sur le doublon que constituent dans les littératures internationales les notions de *racisation* (seulement en français) et *racialisation* [Doytcheva et Gastaut, 2022]. En mobilisant ces néologismes en tant qu'indices ou analyseurs, nous avons ainsi pu montrer, par-delà les enjeux linguistiques, les tensions à l'œuvre entre, d'une part, *approches critiques* et, d'autre part, *approches descriptives* ou *nominalistes* du triptyque formé par race, racisme et racialisation. Les

¹⁶ Selon l'aphorisme de Mills [1997, p. 39], « L'humanisme européen a généralement signifié que seuls les Européens étaient humains » ; ou encore « Le libéralisme européen restreint l'égalitarisme à l'égalité entre égaux » (p. 59). Reprenant à son compte le geste critique de Carole Pateman [1988] dans *The Sexual Contract*, Mills fait de l'eurocentrisme et le suprématisme blanc non seulement un sous-texte, mais « la vérité du contrat social » (*the truth of social contract*, p. 64).

¹⁷ Voir par exemple Mills [1997, p. 9] qui trouve « inspiration » pour son analyse du « contrat racial » dans *Le Contrat de sexuel* de Carole Pateman [1988] (*cf.* note 16 supra) et plus largement un « féminisme socialiste » ; plus récemment Victor Ray [2020] réfère sa théorie des organisations racialisées au concept de *gendered organizations* de Joan Acker [1990].

¹⁸ Nous reprenons ici à notre compte la définition proposée par Nancy Fraser [2012 (1984), p. 33] de la posture théorique critique comme démarche d'examen introspectif (*self-clarification*) des luttes et des aspirations du temps présent, au prisme notamment de sa capacité à saisir et éclairer d'un jour nouveau ses maux et rapports de domination. Voir aussi Chaniat [2022].

approches critiques se manifestent par le fait d'arrimer cet appareil notionnel au fait premier du racisme – défini comme rapport social de domination, fondé en « nature » ou en « essence » ; ou, dit autrement, comme un processus social de naturalisation de l'altérité et des différences. Les approches descriptives font dériver, au contraire, l'effort théorique dans le champ des logiques classificatoires et taxinomiques des catégorisations raciales : selon l'hypothèse dite éliminativiste qui occupe une place centrale dans cette perspective, c'est à raison de l'invalidité empirique et de la disqualification politique de la catégorie de « race » que se mesure la portée heuristique des innovations conceptuelles, dont la notion de racialisation¹⁹.

Dans la perspective éliminativiste, les questions qui entourent l'(in)validité, la dimension individuelle *versus* collective, le caractère « pratique » *versus* « analytique » des catégories raciales sont donc centrales. La notion de racialisation, en particulier, est mise en avant et théorisée comme ce qui permet d'aller « au-delà de la race ». Selon Michael Banton, à qui la généalogie anglophone « officielle » attribue la primeur de cette réflexion : « La notion de racialisation a été adoptée par les sociologues comme une manière de sortir des difficultés causées par les sens multiples donnés au mot race » [Banton, 1977, p. 35 cité dans Barot et Bird, 2001, p. 608]. Pour son collègue Robert Miles [1988], écrivant sous le titre *Beyond de race concept*, l'appellation même de *race relations*, qui sert en Grande-Bretagne à désigner le champ, a contribué à légitimer une approche commune ou profane, selon laquelle « les races » forment des entités concrètes et empiriques. Pour Miles [1988, p. 75 ; plus récemment Gilroy, 1998], la racialisation est ainsi avant tout un « processus représentationnel » qui correspond à l'émergence d'un « prisme racial », à savoir qui désigne ce qui est connoté, catégorisé en des termes raciaux. Cependant, depuis cette perspective, comment rendre compte de la racialisation des Roms [Fouteau *et al.*, 2014 ; Bessone *et al.*, 2014] ou des musulmans [Hajjat et Mohamed, 2012] ?

Dans cette tradition nominaliste, plutôt masculine et britannique, il est généralement admis d'attribuer la paternité de la notion de racialisation à Frantz Fanon [2002 (1961)] qui, dans les *Damnés de la terre*, utilise le terme trois fois, de manière toutefois essentiellement elliptique et péjorative²⁰. Au contraire, pour Guillaumin – dont le travail est rarement cité ici si ce n'est pour être critiqué au prétexte qu'il offre une conception trop « large » –, l'élimination lexicale ne forme pas une préoccupation, ni même une option théorique centrale. En tant que féministe matérialiste, elle se montre peu sensible en effet à ces luttes nominales [1972, 1981]. Dans la période après-guerre, marquée par l'illégalisation progressive en Europe du préjugé raciste²¹, Guillaumin dénonce les insuffisances d'un certain antiracisme institutionnel, fondé sur l'effort pédagogique à l'égard de « ceux qui n'auraient pas compris » l'inconsistance des catégories raciales. Peu convaincue par le positivisme de bon aloi – qui mise sur la continuité entre sciences sociales et sciences de la nature pour rejeter la notion de race – elle appelle à construire une perspective proprement sociologique à ce qui n'est généralement considéré que comme « phénomène biologique ayant des conséquences sociologiques. » [Guillaumin, 1972, p. 3]. Dans les termes de Guillaumin, cette perspective sociologique consiste à étudier « la notion de race telle qu'elle apparaît socialement », c'est-à-dire non pas comme une catégorie bionaturelle ou psychologique, mais comme une catégorie *sociale* d'exclusion. Car, bien qu'empiriquement *invalide*, la race est empiriquement *effective* : dans ces conditions, le rejet simple de la notion ne supprimera pas la manière dont elle organise la réalité sociale, l'histoire humaine, la vie politique. Aussi, en introduisant le néologisme de la *racisation*, ce n'est pas la problématique catégorielle et lexicale ou cognitive et représentationnelle que Guillaumin aborde mais l'hypothèse du développement de nouvelles formes du racisme. Cette hypothèse tisse

¹⁹ Faisant le bilan de cette littérature dans la prestigieuse revue des *Ethnic and Racial Studies*, le philosophe australien Adam Hochman [2018] estime que faire dériver le concept de racialisation de celui de racisme en tant que structure de pouvoir, comme le propose Guillaumin, pose problème, dans la mesure où cela nous empêche de percevoir les dits phénomènes de « racialisation positive » – comme dans le cas souvent évoqué des minorités asiatiques. Se réclamant de l'éliminativisme, l'auteur propose pourtant dans le plus pur esprit taxinomiste d'en revenir à une « définition kantienne » de la race, qu'il considère pour l'occasion « non hiérarchique » [*ibid.*, p. 1253].

²⁰ Au prisme de la négritude, la « racialisation de la pensée » désigne pour Fanon ce qui détourne les Africains de l'émancipation par le nationalisme. Elle est décrite comme processus d'« exaltation des phénomènes culturels » [Fanon, 2002 (1961), p. 207] et qui offre une image en miroir des Européens, sans cesse occupés à postuler la supériorité de la « culture blanche » à l'endroit des « incultures » africaines.

²¹ Voir notamment les travaux de l'UNESCO qui tient quatre conférences internationales entre 1950-1967, assorties chacune de déclarations spécifiques, sa convention contre la discrimination en éducation (1960), ainsi que la Convention internationale pour l'élimination de toute forme de discrimination raciale (CERD, ONU, 1965) que la France ratifie en 1971.

de nombreux liens avec l'actualité des théories critiques du racisme, comme nous allons le voir à présent.

Une démarche matérialiste, relationnelle et historique

Dès la fin des années 1960, Guillaumin pense la *racisation* comme processus par lequel le dominant ou le majoritaire minorise des catégories de populations qu'il opprime « au nom d'un signe biologique irréversible ». Dans sa perspective, la racisation, tout autant que la race et le racisme, recouvre avant tout non pas une caractéristique personnelle mais 1) un rapport social²² ; 2) qui a pour spécificité d'être un rapport de pouvoir asymétrique, fondé en (in)humanité ou en essence. La racisation est le traitement dont relèvent différentes « catégories aliénées et opprimées (au nom d'un signe biologique irréversible, donc “racisées”) » [Guillaumin, 1972, p. 7]. Par le rapport établi entre « catégorisation signifiante et l'appartenance au règne humain » [*ibid.*, p. 6], la catégorisation raciale justifie massacre, subordination et exploitation. C'est cette association opérée par la race entre « altérité, rapport au pouvoir, et marque biologique » [*ibid.*, p. 5] que la sociologie doit déconstruire. La racisation revêt en conséquence une dimension sociologique plus large pouvant concerner d'autres inégalités (de genre, d'âge, voire de classe).

Elle a également pour caractéristique d'être relationnelle et politique, c'est-à-dire inscrite dans un rapport à ce qui n'est pas marqué et qui est l'apanage du majoritaire : « La race, écrit Guillaumin, prend son sens dans ce qui n'est pas racisé. La signification de la notion de race pour ceux qui sont racisés n'apparaît qu'à la lumière du système de signification propre aux dominants » [*ibid.*, p. 77]. « Garante de la vérité des différences, de leur irréversibilité et de leur caractère d'essence » [*ibid.*, p. 76], la conduite d'imposition d'une marque – considérée irréversible, non-changeante, et qui a le caractère d'une essence – met ainsi en présence le majoritaire qui « n'est différent de rien, étant lui-même la référence » et « Alter [qui] appartient... à un ensemble (race, sexe, groupe ou classe) qui est une catégorie et non l'humanité » [*ibid.*, p. 198]. Dans ce processus, la particularité constitue le minoritaire en même temps qu'elle le différencie. En face, le majoritaire est constitué par la liberté de se définir, liberté qui est ce que le minoritaire ne peut se donner à soi-même. Si l'on veut aller plus loin dans la direction de Guillaumin, ce n'est pas le maniement d'une étiquette (raciale) qui rend compte de la racisation, mais bien l'incapacité dans laquelle sont placés les minoritaires pour re-signifier ces assignations [Dalibert et Doytcheva, 2014 ; Doytcheva, 2016].

Enfin, plutôt que la mise en œuvre d'une catégorisation de nature raciale, la racisation renvoie directement dans la perspective de Guillaumin à l'émergence de « nouveaux racismes » – indirects, insidieux, « subtils », camouflés derrière des arguments socialement acceptables. Dès la fin des années 1960, et en parallèle des luttes des militants du *Black Power* [Malcolm X, 1966 ; Carmichael et Hamilton, 1967] dont elle cite les travaux²³, cette analyse pose les jalons dans le contexte européen de ce qui deviendra un des grands thèmes de la recherche outre-Atlantique, à l'ère post-droits civiques, à savoir les mutations du racisme contemporain ; l'émergence d'un « racisme sans racistes » ou « aveugle à la couleur » [Bonilla-Silva, 2003 ; voir aussi Omi and Winant, 1986]. Sa cristallisation s'ancre d'après Bonilla-Silva dans plusieurs logiques normatives, dont la défense de l'universalisme abstrait, du libéralisme de marché, la naturalisation ou encore la minimisation du racisme.

Dans le contexte d'après-guerre, caractérisé par l'illégalisation progressive du racisme en Europe, tout se passe, écrit Guillaumin, comme si la croissance de la lucidité, au lieu d'entraîner une modification des mécanismes et du contenu du racisme, créait « un renforcement de celui-ci en le portant à un niveau où la lucidité risque moins d'atteindre » [Guillaumin, 1972, p. 94]. Le racisme semble ainsi passer « d'une expression ouverte et décidée » à une « négation [tout aussi] ouverte et

²² Nous reprenons ici la distinction établie par De Rudder et al. (2000, p. 38 et sq.) entre *rapports sociaux* et *relations sociales* interethniques : les rapports sociaux renvoient ainsi à la distribution des positions respectives des groupes dans la structure sociale, sur les plans économiques, sociaux, institutionnels, statutaires, et qui composent un ordre social inégalitaire, tributaire de l'histoire. Les relations renvoient quant à elles à l'ordinaire de l'interaction sociale ; les relations interethniques actualisent les rapports sociaux de « race », mais véhiculent aussi la possibilité de partiellement les infléchir ou subvertir.

²³ En plus des écrits de Baldwin, Guillaumin se réfère à Malcolm X, dont elle cite des extraits du recueil de textes posthume *Le pouvoir noir*, publié par Maspero en 1966, en épigraphe du chapitre VIII de *L'idéologie raciste*.

décidée ». Mais n'a pas disparu pour autant. Au contraire, il se conserve, voire renforce au niveau latent : « Il acquiert en même temps qu'une vigilance accrue au niveau de l'expression verbale, une complexité dans le système de justifications qui [...] rend plus subtiles ses manifestations » [*ibid.*, p. 93]. De manière tout à fait pionnière, la notion de racisation pose ainsi chez Guillaumin l'hypothèse de l'évolution des logiques historiques du racisme, qui ne repose plus, ou pas seulement, sur un préjugé et acte brutal d'exclusion, mais des mécanismes « subtils » et plus insidieux de la racisation.

On peut questionner pour conclure la réception internationale tardive et très partielle de l'œuvre de Colette Guillaumin. Selon Robert Miles, qui préface la traduction d'une collection d'articles qu'il édite en 1995 – *L'Idéologie raciste* n'est pas traduite – le lectorat anglophone est « vaguement au courant » de sa contribution aux travaux de l'UNESCO (1980) et de la traduction en amont par le journal américain *Feminist Issues* de ses écrits de théorie féministe. Or, écrit Miles, « les articles présentés ici ne constituent pas un écho, ni même lointain, de positions dont nous eussions connaissance dans les débats anglophones. Ils constituent une position théorique et politique hautement originale et puissante qui mérite un examen attentif [et qui] est d'autant plus significative si nous pensons à quand les articles présentés ici ont été écrits et publiés pour la première fois [1960-1970] » [Guillaumin, 1995, p. vii]²⁴.

Les approches critiques de la racialisation [Omi et Winant, 1986 ; Mills, 1997 ; Bonilla-Silva, 2003 ; Golash-Boza, 2016] recourent indiscutablement le concept de racisation de Guillaumin lorsqu'elles soulignent la dimension structurelle du racisme [Bonilla-Silva, 1997], ses dynamiques intrinsèques de super/subordination [Ray, 2020], et de fondement en « nature » ou en « essence » [Grosfoguel, 2004]. Si un ensemble d'hypothèses heuristiques [De Rudder, 2000 ; Falquet *et al.*, 2006 ; Poiret, 2011] ont permis d'utilement différencier les deux appareils catégoriels et analytiques, il est aussi possible, voire souhaitable, de rapprocher leurs traditions.

Un tel rapprochement ouvre la voie à considérer la racialisation – mise en ordre hiérarchique du monde et technologie de pouvoir fondée sur un processus irréversible de naturalisation – en tant que mécanisme d'un racisme systémique, plutôt que, ou seulement comme, méthode de catégorisation. Il permet de relire les approches critiques du racisme, et la CRT en particulier, en continuité avec des travaux francophones, parfois antérieurs, sur le sujet, en soulignant, sans prétention à l'exclusivité ni à l'exhaustivité, l'actualité de la pensée de Guillaumin ; le dynamisme et la fécondité des perspectives francophones de recherche ; la pertinence de faire dialoguer ces corpus en vue d'un effort critique global sur le sujet qui non seulement revêt des vertus heuristiques pour penser le racisme, mais peut aussi servir de levier pour transnationaliser ces enjeux et luttes de justice sociale, à une époque de regains nationalistes non seulement méthodologiques.

*
* *
*

Le meurtre de George Floyd en mai 2020, dont les images directes, d'une rare violence, ont fait le tour de la planète a été à l'origine, en effet, d'une vague de protestations et soulèvements, considérés comme les mouvements sociaux les plus importants aux États-Unis depuis l'ère des droits civiques. Avec l'amplification de *BLM*, ils ont marqué l'émergence d'un mouvement antiraciste d'ensemble²⁵, incluant de très nombreux majoritaires, mais aussi global, dont les incidences et répercussions ont essaimé au-delà des frontières nationales. Dans un contexte de pandémie, également global, le mouvement a suscité les réactions de très nombreuses entreprises et institutions, les poussant à endosser de manière inédite le concept de racisme structurel. La force de ce nouvel alignement antiraciste se lit également en creux, au prisme de la violence des réactions qu'il suscite, dont la mobilisation conservatrice anti-CRT.

²⁴ Il poursuit plus loin : « Il est essentiel de rappeler, lorsque nous évaluons la contribution de Guillaumin aux débats, que la plupart de ses idées importantes ont été publiées en français avant, ou au moment où, des idées similaires ou parallèles ont été formulées et débattues par d'autres auteurs en anglais » [*ibid.*, p. vii].

²⁵ Dans les termes de Angela Davis, « We Can't Do Anything Without Optimism », *The Guardian*, 05/03/2022 <https://www.theguardian.com/us-news/2022/mar/05/angela-davis-on-the-power-of-protest-we-cant-do-anything-without-optimism>.

Et pour cause, les approches critiques du racisme offrent indiscutablement des moyens heuristiques puissants pour penser à la fois inégalités et justice sociale. À la suite de Nancy Fraser [1984, p. 1], on peut définir la démarche critique comme l'effort de donner du sens aux luttes du temps présent, au prisme notamment de la capacité à saisir et éclairer d'un jour nouveau ses maux et rapports de domination. Faussement redéfinis en « luttes identitaires », ces mouvements, comme d'ailleurs les écrits dont ils s'inspirent, ne posent pas ou pas centralement, la question des identités, mais bien davantage celle des inégalités et du racisme en tant que rapport social de domination. La requalification, souvent à connotation ouvertement péjorative, par le champ lexical de l'identité (gauche identitaire, politique identitaire, etc.) ne devrait pas nous induire en erreur : l'identité, et particulièrement dans le contexte européen et français, est avant tout l'emblème d'une rhétorique nationaliste, parfois ouvertement raciste, qui, en chosifiant les identifications et les appartenances, masque la question des discriminations.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BANTON Michael, 1977, *The Idea of Race*, Tavistock, Londres.
- BAROT Rohit et BIRD John, 2001, « Racialization: the genealogy and critique of a concept », *Ethnic and racial Studies*, vol. 24, n 4, p. 601-618.
- BELL JR Derrick A., 1976, « Serving two masters: Integration ideals and client interests in school desegregation litigation », *Yale LJ*, n 85, p. 470-516.
- 1980, « Brown v. Board of Education and the interest-convergence dilemma », *Harvard Law Review*, vol. 96, n 3, p. 518-533.
- BENTOUHAMI Hourya et MÖSCHEL Mathias, 2017, *Critical Race Theory: une introduction aux grands textes fondateurs*, Dalloz, Paris.
- BESSONE Magali, DOYTCHÉVA Milena, DUEZ Jean-Baptiste, GIRARD Charles et LATOUR (DE) Sophie G., 2014, « Integrating or segregating Roma migrants in France in the name of respect: a spatial analysis of the villages d'insertion », *Journal of Urban Affairs*, 36(2), p. 182-196.
- BONILLA-SILVA Eduardo, 1997, « Rethinking racism: Toward a structural interpretation », *American sociological review*, vol. 62, n 3, p. 465-480.
- 2003, *Racism Without Racists: Color-Blind Racism and the Persistence of Racial Inequality in the United States*, Rowman and Littlefield, Lanham.
- CHANIAL Philippe, 2022, *Nos généreuses réciprocitys : Tisser le monde commun*. Actes Sud, Arles/Paris.
- CRENSHAW Kimberley, 1989, « Demarginalizing the intersection of race and sex: A black feminist critique of antidiscrimination doctrine, feminist theory and antiracist politics », *U. Chi. Legal f.*, n 1, p. 139-168.
- DALIBERT Marion et DOYTCHÉVA Milena, 2014, « Migrants roms dans l'espace public : (in)visibilités contraintes », *Migrations Société*, vol. 26, n 152, p. 75-90.
- DELGADO Richard et STEFANCIC Jean, 2017, *Critical race theory. An Introduction*, New York University Press, New York.
- DIANGELO Robin, 2018, *White fragility: Why it's so hard for white people to talk about racism*, Beacon Press, Boston.
- DOYTCHÉVA Milena, 2016, « Roms et Tsiganes en Europe méditerranéenne : prénance et circulation des catégories », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 32, no. 1, p. 165-182.
- DOYTCHÉVA Milena et GASTAUT Yvan, 2022, « Race, Racismes, Racialisations : enjeux conceptuels et méthodologiques, perspectives critiques », *Emulations-Revue de sciences sociales*, n° 42, p. 7-30.
- FANON Frantz, 2002 (1961), *Les Damnés de la terre*, La Découverte, Paris.
- FOUTEAU Carine, FASSIN Eric, WINDELS Aurélie et GUICHARD Serge, 2014, *Roms & riverains : Une politique municipale de la race*, La Fabrique, Paris.
- FALQUET Jules, LADA Emmanuelle et RABAUD Aude, 2006, « (Ré)articulation des rapports sociaux de sexe, classe et "race" », *Les Cahiers du Cedref*, n° 14, p. 7-29.
- FITZGERALD David et COOK-MARTIN David, 2014, *Culling the masses*, HUP, Harvard.
- FRASER Nancy, 2012 (1984), *Le féminisme en mouvements : des années 1960 à l'ère néolibérale*, La Découverte, Paris.
- GILROY Paul, 1998, « Race ends here », *Ethnic and racial studies*, vol. 21, n 5, p. 838-847.
- GOLASH-BOZA Tanya, 2016, « A Critical and Comprehensif Sociological Theory of Race and Racism », *Sociology of Race and Ethnicity*, vol. 2, n 2, p. 129-141.
- GROSFUGUEL Ramon, 2004, « Race and ethnicity or racialized ethnicities? Identities within global coloniality », *Ethnicities*, vol. 4, n 3, p. 315-336.
- GUILLAUMIN Colette, 1972, *L'Idéologie raciste. Genèse et langage actuel*, Mouton, Paris/La Haye.

- 1981, « Je sais bien mais quand même ou les avatars de la notion de race », *Le genre humain*, n 1, p. 55-64.
 - 1995, *Racism, sexism, power and ideology*, Routledge, Londres.
- CARMICHAEL Stokely et HAMILTON Charles V., 1967, *Black power: The politics of liberation in America*, Vintage, New York.
- HARRIS Cheryl, 1993, « Whiteness as property », *Harvard Law Review*, vol. 106, n 8, p. 1707-1791.
- HOCHMAN Adam, 2018, « Racialization: A defense of the concept », *Ethnic and racial studies*, vol. 42, n 8, p. 1245-1262.
- LE MOIGNE Yohann, 2021, « La nation *colorblind* et le spectre utile de l'«américanisation» : réflexions autour du développement de l'antiracisme politique en France », in O'BRIEN CASTRO Monia, CHOMMELOUX Alexis (dir.), *Americanisation*, Le Manuscrit, Paris, p. 165-212.
- KENDI Ibram X, 2019, *How to be an antiracist*. One World, New York.
- MALCOLM X, 1966, *Le Pouvoir noir*, Maspero, Paris.
- MCINTOSH Peggy, 1988, *White privilege and male privilege: A personal account of coming to see correspondences through work in women's studies*, Center for Research on Women, Wellesley.
- MILLS Charles W., 1997, *The racial contract*, Cornell University Press, Ithaca.
- MILES Robert, 1988, « Beyond the Race Concept: The Reproduction of Racism in England », in GATES Nathaniel E. (dir.), *The Concept of Race in Natural and Social Science*, Routledge, p. 249-274.
- MÖSCHEL Mathias, 2011, « Race in mainland European legal analysis: Towards a European critical race theory », *Ethnic and racial studies*, vol. 34, n 10, p. 1648-1664.
- OMI Michael et WINANT Howard, 1986, *Racial Formation in the United States*, Routledge, Londres.
- POIRET Christian, 2011, « Les processus d'ethnisation et de raci(al)isation dans la France contemporaine : Africains, Ultramarins et «Noirs» », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 27, n 1, p. 107-127.
- RAY Victor, 2020, « A Theory of Racialized Organizations », *American Sociological Review*, vol. 84, n 1, p. 26-53.
- ROEDIGER David R., 1991, *The wages of whiteness: Race and the making of the American working class*, Verso, Londres.
- RUDDER (DE) Véronique, 2000, « Racialisation », in *Pluriel-Recherches, Vocabulaire historique et critique des relations interethniques*, Cahier n°6-7, L'Harmattan, Paris, p. 111-113.
- SEAMSTER Louise et RAY Victor, 2018, « Against teleology in the study of race: Toward the abolition of the progress paradigm », *Sociological Theory*, vol. 36, n 4, p. 315-342.
- UNESCO, 1980, *Sociological Theories: Race and Colonialism*, Paris.